

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01542
Numéro SIREN : 502 427 297
Nom ou dénomination : BTP ASSURANCES

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2021 sous le numéro de dépôt A2021/005177

BTP ASSURANCES
SARL au capital de 37 000 euros
58 AV FOCH
83000 TOULON
SIRET 508.427.297

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26/05/2021

L'an deux mille vingt et le 26 mai à 10h, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- Monsieur MARTIN Grégory né le 06/09/1972 à Limoges (87), de nationalité Française,
Marié, demeurant 58 Av Foch, 83000 Toulon

Représentant la totalité des parts sociales, afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur Grégory MARTIN, président de cette assemblée, est :

- Diminution du capital social
- Changement de nom commercial

RESOLUTION 1

Diminution du capital social

- Cette résolution est justifiée par la fin de l'activité suite à la cession des portefeuilles d'activité d'assurances.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE A EFFET IMMEDIAT

RESOLUTION 2

Valeur des actions

- L'assemblée générale décide que cette réduction de capital sera effectuée par une réduction de la valeur nominale de chacune des actions qui est ramenée de 37 € à 1€ .

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE A EFFET IMMEDIAT

RESOLUTION 3

Valeur des actions

- L'assemblée générale décide que cette réduction de capital sera effectuée par une réduction de la valeur nominale de chacune des actions qui est ramenée de 37 € à 1€

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE A EFFET IMMEDIAT

RESOLUTION 4

Changement dénomination

- Après avoir pris connaissance du projet de changement de dénomination sociale proposé par le Président, l'assemblée générale décide d'adopter ce changement. En conséquence, la dénomination sociale de la société ne sera plus BTP ASSURANCES mais elle sera : AAA AUREUS FINANCE

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE A EFFET IMMEDIAT



RESOLUTION 5

Modification statuts

L'assemblée générale décide en conséquence que :

- L'article 3 des statuts relatifs à la dénomination sociale est rédigé ainsi : " La société a pour dénomination sociale AAA AUREUS FINANCE"
- L'article 7 relatif au montant du capital social et la la valorisation des actions est rédigé ainsi : Le capital social est fixé à 1 000 €, divisé en 1000 actions de 1€ de valeur nominale chacune, de même catégorie

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ A EFFET IMMÉDIAT

RESOLUTION 6

Pouvoirs

- L'assemblée générale donne tous pouvoirs à son Président pour exécuter la présente décision et pour remplir les formalités de publicités exigées par la loi.. .

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ A EFFET IMMÉDIAT

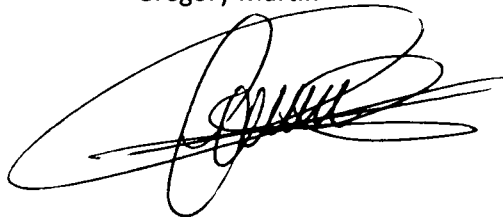
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 15 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Toulon le 26 /05/ 2021.

Signatures des intervenants :

Grégory Martin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Grégory Martin', written over a large, loopy circular flourish.